



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 01/02/2023
ID Télétransmission : 033-213300635-20230131-128185-DE-1-1

Date de mise en ligne : 03/02/2023

certifié exact,

**Séance du mardi 31 janvier
2023
D-2023/24**

Aujourd'hui 31 janvier 2023, à 15h05,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Marik FETOUH présent à partir de 16h30, Monsieur Olivier CAZAUX présent jusqu'à 17h00

Les membres du groupe Renouveau Bordeaux (M. Thomas CAZENAVE, M. Aziz SKALLI, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY), quittent la séance à 17h25

Les membres du groupe Bordeaux Ensemble (M. Nicolas FLORIAN, Mme Béatrice SABOURET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Fabien ROBERT, M. Marik FETOUH M. Guillaume CHABAN-DELMAS, M. Nicolas PEREIRA, Madame Pascale ROUX) quittent la séance à 17h30
Madame Myriam ECKERT quitte la séance à 17h38

Excusés :

Monsieur Baptiste MAURIN, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Alexandra SIARRI, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU,

**Renouvellement de la convention de partenariat entre la Ville
de Bordeaux et Cultures du Cœur Gironde. Autorisation.
Signature**

Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux et ses établissements culturels municipaux travaillent au quotidien à favoriser l'accès à l'offre et aux pratiques culturelles à destination des plus fragiles et des publics empêchés dans un objectif d'équité culturelle et de diversification des publics.

En ce sens, en février 2022, la Ville de Bordeaux et l'association Cultures du Cœur Gironde ont signé un partenariat mettant en relation nos établissements culturels ci-dessous cités avec les structures sociales et médico-sociales appartenant au réseau Cultures du Cœur Gironde.

Créée en 2006, Cultures du Cœur Gironde s'inscrit dans les valeurs de l'association nationale pour lutter contre les exclusions en favorisant le lien social et le secteur culturel au niveau départemental, via un réseau de 85 opérateurs culturels, de sports et de loisirs, dont 42 à Bordeaux, et un réseau de 68 partenaires sociaux.

En 2022, ce partenariat a permis à plus de 400 personnes de bénéficier d'actions à visées culturelles et pédagogiques grâce à des places mises à disposition à la Salle des Fêtes Bordeaux Grand Parc et au Conservatoire, ainsi qu'à des rendez-vous culturels dans nos musées sous formes de visites et d'ateliers.

La présente convention concerne les 9 établissements municipaux suivants :

- Musée des Beaux-Arts
- Capc musée d'art contemporain
- Musée des Arts décoratifs et du Design
- Musée d'Aquitaine
- Muséum, sciences et nature
- Jardin Botanique
- Salle des Fêtes Bordeaux Grand Parc
- Conservatoire Jacques Thibaud
- Bordeaux Patrimoine mondial

Cette convention a pour objectif de centraliser et d'encadrer les actions en cours ou à venir des établissements ci-dessus cités avec l'association Culture du Cœur Gironde via des conditions générales comme la gratuité d'accès aux bénéficiaires de l'association et des conditions spécifiques selon l'établissement concerné (visite, atelier, place de concert, etc.).

Agrégeant plusieurs établissements culturels municipaux, cette convention s'inscrit dans une logique partenariale visant à se rendre plus accessible au plus grand nombre à travers le relais de différentes structures du champ social et médico-social du territoire, dans les valeurs de la feuille de route La Culture en Partage.

Le bilan positif de ce partenariat, que vous trouverez en annexe, nous amène à proposer le renouvellement de la convention pour 2023.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Approuver le renouvellement du partenariat entre la ville de Bordeaux et l'association Cultures du Cœur Gironde ;
- Autoriser le principe de gratuité d'accès aux bénéficiaires de l'association dans les établissements cités selon les modalités évoquées dans la convention ;
- Signer la convention afférente.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 31 janvier 2023

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Dimitri BOUTLEUX

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

La Ville de Bordeaux

Représentée par son Maire Monsieur Pierre Hurmic, habilité aux fins des présentes par délibération D-2021/34 du Conseil Municipal en date du 26 janvier 2021 reçue en Préfecture le 10 février 2021, et vu la délibération D-2021/175 du Conseil Municipal en date du 04 mai 2021, reçue en préfecture le 06 mai 2021, autorisant le partenariat,
Adresse : Place de l'Hôtel de Ville, 33000 Bordeaux

Ci-après dénommé « La Ville de Bordeaux »

d'une part,

et

L'association Cultures du Cœur Gironde

Représentée par Madame Sylvie Cuzacq en sa qualité de Présidente,
Domiciliée : 26 rue du Loret – 33150 CENON
SIRET 490 965 423 00034

Ci-après dénommé « l'association » ou « Cultures du Cœur Gironde ».
d'autre part,

Ci-dessous dénommés « les parties ».

PRÉAMBULE

La Ville de Bordeaux continue de renforcer l'accès à l'offre et aux pratiques culturelles dans un objectif d'équité culturelle, notamment à destination des plus fragiles et des publics empêchés, grâce à une politique de développement et de diversification des publics renforcée.

Dans le cadre de sa politique de développement des publics, la ville de Bordeaux souhaite mettre en place des partenariats avec des associations du territoire afin de mener des actions à visées culturelles et pédagogiques pour rendre plus accessible les établissements culturels municipaux au plus grand nombre.

La présente convention concerne les neuf établissements municipaux suivants :

Musée des Beaux-Arts,
Capc musée d'art contemporain,
Musée des Arts décoratifs et du Design,
Musée d'Aquitaine,
Salle des Fêtes Bordeaux Grand Parc,
Conservatoire Jacques Thibaud,
Jardin Botanique,
Muséum, sciences et nature
Bordeaux Patrimoine Mondial

Créée en 2006, Cultures du Cœur Gironde s'inscrit dans les valeurs de l'association nationale pour lutter contre les exclusions en favorisant le lien social et le secteur culturel au niveau départemental. Pour cela Cultures du Cœur Gironde a développé un réseau de 85 opérateurs culturels, de sports et de loisirs, dont 42 à Bordeaux et un réseau de 87 partenaires sociaux.

Ceci ayant été exposé, il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Cette convention a pour objectif de centraliser et d'encadrer les actions en cours ou à venir des établissements ci-dessus cités avec l'association Cultures du Cœur Gironde.

Dans le cadre de la production de projets culturels et pédagogiques la Direction Générale des Affaires Culturelles de la ville de Bordeaux et l'association Cultures du Cœur Gironde se sont rapprochées afin d'établir un partenariat mettant en relation nos établissements culturels ci-dessus cités avec les structures sociales appartenant au réseau Cultures du Cœur Gironde.

Ce partenariat s'articule autour d'actions de médiation culturelle adaptées en fonctions des spécificités des structures concernées : visites commentées des expositions et des collections, ateliers créatifs, invitation à des concerts, etc.

La présente convention a pour objet de fixer les modalités d'application de ce partenariat.

ARTICLE 2 – OBLIGATIONS DE LA VILLE DE BORDEAUX

1- Obligations générales

La Ville de Bordeaux et les établissements culturels engagés par la présente convention s'engagent à accueillir gracieusement les bénéficiaires de Cultures du Cœur Gironde sur les temps indiqués dans l'alinéa 2- Obligations spécifiques. Si les conditions, notamment sanitaires, ne le permettent pas, l'accueil des bénéficiaires ne pourra avoir lieu et les places dues ne pourront être affectées.

La ville de Bordeaux et les établissements culturels engagés par la présente convention s'engagent à accueillir les bénéficiaires de Cultures du Cœur Gironde comme tout autre personne, visiteur et spectateur.

Ils s'engagent à fournir à Cultures du Cœur Gironde les informations relatives à leur programmation culturelle (expositions, évènements, conférences, inauguration...).

Chacun des établissements ci-dessous spécifiés s'engagent à valoriser le partenariat sur leur site internet quand ils en possèdent un ainsi que dans leurs bilans d'activité.

La ville de Bordeaux et les établissements culturels s'engagent à informer Cultures du Cœur Gironde du nombre de bénéficiaires effectivement présents lors des actions programmées en leur faveur.

2- Obligations spécifiques

a- Musée des Arts décoratifs et du Design

Le madd-bordeaux s'engage à animer gracieusement 10 interventions thématiques pour les bénéficiaires des structures du réseau Cultures du Cœur Gironde. Le nombre maximum de personnes par intervention étant fixé à 20 personnes, le nombre total de personnes pouvant bénéficier de ces visites dans le cadre de la présente convention est fixé à 200 personnes. Les dates et les lieux des 10 interventions proposées par le madd-bordeaux seront programmées en concertation avec Cultures du Cœur Gironde.

- b- Musée des Beaux-Arts
Le musée des Beaux-Arts s'engage à accueillir gracieusement les bénéficiaires des structures du réseau Cultures du Cœur Gironde pour des visites commentées, au rythme d'une visite par mois maximum. Cette visite peut également prendre la forme d'un atelier de pratique artistique. 1 visite par mois pour un groupe de 30 personnes maximum.
- c- Musée d'Aquitaine
Le musée d'Aquitaine s'engage à proposer 5 actions culturelles (visites ou ateliers) par an au sein de son exposition permanente ou de ses expositions temporaires.
Le musée s'engage également à proposer des invitations à des événements sélectionnés dans le cadre de la programmation culturelle (conférences, projections) dans la limite de 5 places réservées par événement.
- d- CAPC, musée d'art contemporain
Le CAPC musée s'engage sur la programmation spécifique de visites patrimoniales et de visites d'expositions suivies de discussions ou encore par des ateliers aux bénéficiaires de Cultures du Cœur Gironde, à hauteur de 6 rdv par an. Le CAPC musée fournira des invitations aux vernissages de ses expositions aux bénéficiaires de Cultures du Cœur Gironde.
- e- Muséum, sciences et nature
Le Muséum de Bordeaux-Sciences et nature s'engage à programmer une visite commentée en lien avec ses expositions ou un atelier spécifique pour les bénéficiaires de l'association Cultures du Cœur Gironde par trimestre. Les dates de ces visites ou ateliers seront programmées en concertation avec les responsables de l'association Cultures du Cœur Gironde. Le nombre de participants sera décidé en fonction des contraintes de chaque événement.
- f- Jardin Botanique
Le Jardin botanique de Bordeaux s'engage à accueillir gracieusement les bénéficiaires des structures du réseau Cultures du Cœur Gironde pour des visites commentées, au rythme de 2 visites par trimestre. Cette visite peut également prendre la forme d'un atelier pédagogique. Le nombre maximum de personnes par visite est fixé à 12 participants, hors accompagnateurs. Les dates des visites proposées par le Jardin botanique de Bordeaux seront programmées en concertation avec Cultures du Cœur Gironde.
- g- Salle des Fêtes Bordeaux Grand Parc
Le partenariat favorise l'accès à la culture musicale et à la sensibilisation à la musique et aux arts vivants, en proposant des invitations à destination des bénéficiaires de Cultures du Cœur Gironde. Ces invitations font partie des places dont dispose la Ville de Bordeaux – Salle des Fêtes Bordeaux Grand Parc sur chaque spectacle, conformément au Règlement d'utilisation de la Salle des Fêtes délibéré en Conseil Municipal le 9 juillet 2018 (D-2015/253). Le choix des concerts est défini au préalable en concertation avec l'équipe de Cultures du Cœur Gironde et de l'équipe de médiation de la Salle des Fêtes Bordeaux Grand Parc. La Salle des Fêtes Bordeaux Grand Parc peut augmenter le nombre d'invitations ou proposer d'autres places pour les spectacles programmés avec l'accord des associations partenaires ou organisatrices, et ce en cours de saison culturelle, dans la limite de 10 places par spectacles.

La Salle des Fêtes Bordeaux Grand Parc accueille la permanence de Cultures du Cœur une fois par mois de septembre à juin.

Un ou plusieurs rendez-vous culturels pourront être proposés au cours de l'année.

h- Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud

Le Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud définit en début de saison un certain nombre de Scènes publiques (concert, spectacle ou pièce de théâtre) sur lesquelles des places sont proposées mais il peut également augmenter le nombre d'invitations confiées à Culture du Cœur Gironde en cours de saison. Un avenant à cette convention est réalisé pour préciser le nombre d'invitations sur chaque manifestation.

Des actions de médiation culturelle sont organisées autour de deux ou trois projets sur l'année. Ces actions consistent à des rencontres avec les élèves et enseignants, des visites du conservatoire, des bords de scènes en amont de chaque événement. Ces temps d'échanges sont choisis de manière collégiale en début d'année scolaire avec le partenaire.

Pour 2023, il a été retenu,

Des places pour les spectacles suivants :

- La Nuit des conservatoires le vendredi 27 janvier (places à définir ensemble)
- La Scène ouverte danse à l'Atelier le vendredi 3 février - 5 places
- L'orchestre baroque à l'église Notre-Dame le vendredi 28 avril – 15 places
- Le théâtre au Cuvier de feydeau d'Artigues le vendredi 28 avril – 10 places
- Le concert de Chant Mixa Voce à la Pergola de Caudéran le mercredi 17 mai – 15 place
- Le festival Fête cuivrée du 24 au 27 mai (places à définir ensemble)
- Jazz et Musique actuelle avec Musica Palmer le jeudi 1er juin – 10 places
- Jazz autour de la BD Billy Symphony à Mériadeck le vendredi 16 juin – 5 places
- La musique ancienne avec Musica Saint Genès le samedi 17 juin – 15 places

Des actions de médiation :

- Autour de l'Orchestre d'Harmonie avec :

Samedi 18 mars : Une visite découverte du conservatoire et des cours d'instruments en lien avec l'OH puis un temps d'écoute de la répétition à l'Atelier ce même jour,

Vendredi 24 mars à 20h, le concert de l'OH en salle Vitez – 20 places.

- Autour du Théâtre et du projet inter conservatoire (Poitiers – Bordeaux) :

Le samedi 11 mars, visite découverte du conservatoire

Et Spectacle théâtrale autour de Karine serre à l'Atelier – 15 places

- Autour de la Danse – Création Danse

Le vendredi 7 avril, visite découverte des studios de Danse rue Fieffé et visite des coulisses des répétitions

Et spectacle Création danse en Vitez – 20 places

Et, si cela est possible, un bord de scène avec les danseurs

i- Bordeaux Patrimoine Mondial

Bordeaux Patrimoine Mondial s'engage à accueillir gracieusement les bénéficiaires des structures du réseau Cultures du Cœur Gironde pour 2 visites commentées par an. Le nombre maximum de personnes par visite étant fixé à 20 personnes, le nombre total de visiteurs pouvant bénéficier de ces visites dans le

cadre de la présente convention est fixé à 40 personnes. Les 2 visites commentées proposées par Bordeaux Patrimoine Mondial seront programmées en concertation avec Cultures du Cœur Gironde.

Bordeaux Patrimoine Mondial offre également des billets gratuits à destination des bénéficiaires de Cultures du Cœur Gironde pour les visites "Quartiers Libres" qui ont lieu dans le cadre de la programmation de printemps et d'automne des Balades urbaines, dans un maximum de 4 places par visite. Ces visites se tiennent à raison d'une le samedi et une le dimanche, les week-ends d'avril, mai, juin, septembre, octobre et novembre.

ARTICLE 3 – OBLIGATION DE CULTURES DU CŒUR GIRONDE

1- Obligations générales

Cultures du Cœur Gironde s'engage à établir un suivi des activités et de rencontres avec chacun des établissements ci-dessus cités ainsi qu'avec la direction du développement des publics de la Direction Générale des Affaires Culturelles de la ville de Bordeaux, à intervalles réguliers et à fournir un bilan deux mois avant l'échéance de la présente convention.

L'association s'engage à informer ses divers partenaires de l'activité des établissements culturels ci-dessus cités et à valoriser celles-ci sur le site de Cultures du Cœur Gironde <http://culturesducoeur33.wordpress.com/> sur la page partenaire culturels avec un paragraphe mentionnant le partenariat en mettant la pastille Bordeaux Culture ainsi que la liste des établissements concernés, ainsi que sur leur page Facebook et sur le site national <https://www.culturesducoeur.org/>.

Cultures du Cœur Gironde s'engage, sous réserve du recrutement d'un.e chargé.e de médiation au sein de son équipe, à proposer un ou des parcours de médiation reliant plusieurs établissements culturels précités. Ce parcours est conçu par l'association, les actions culturelles sont menées par les équipes des établissements.

Enfin, Cultures du Cœur Gironde et la Ville de Bordeaux s'engagent à mettre en place des indicateurs permettant d'évaluer l'impact de leur partenariat et rédigent un bilan annuel de l'action.

2- Obligations spécifiques

a- Pour la Salle des Fêtes Bordeaux Grand Parc

Les partenaires sociaux de Cultures du Cœur Gironde bénéficiant de places doivent réserver dans un délai de 7 jours au plus tard en amont de la date du spectacle. Culture du Cœur Gironde s'engage à transmettre à la Salle des Fêtes Bordeaux Grand Parc l'état des réservations une semaine avant chaque événement. Les bénéficiaires se présentent avec une contremarque nominative Cultures du Cœur à la billetterie de la Salle des Fêtes Bordeaux Grand Parc pour l'échange contre une place.

b- Pour le Conservatoire Jacques Thibaud

Les bénéficiaires se présenteront avec une contremarque nominative imprimée à la billetterie ou accompagnés d'un membre de Cultures du Cœur Gironde lorsqu'il s'agira de « Rendez-vous Culturels » (sorties de médiation, visites guidées, ateliers, etc.). Les partenaires sociaux de Cultures du Cœur Gironde bénéficiant de places doivent réserver dans un délai de 15 jours à l'avance. Culture du Cœur Gironde s'engage à transmettre au Conservatoire Jacques Thibaud l'état des réservations dans ce délai.

ARTICLE 4 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de la signature de la présente convention.

Un point d'étape sera fait à la fin de l'année. Y seront évoqués les points forts et les points faibles du fonctionnement ainsi que d'éventuelles améliorations à apporter pour optimiser ce partenariat. La décision de reconduction sera prise à cette occasion.

ARTICLE 5 – RÉSILIATION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties d'une ou de plusieurs obligations mises à sa charge par la présente convention, l'autre partie pourra, si elle le désire, résilier ce contrat.

La convention peut être dénoncée à tout moment par l'une ou l'autre des parties par lettres recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre contractant.

La dénonciation prend effet un mois après la date de réception de ladite lettre. Cette dénonciation n'ouvre droit à aucun dédommagement.

ARTICLE 6 - COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent accord, les parties se rencontreront pour tenter de résoudre leurs différends à l'amiable et, à défaut, conviennent que les tribunaux de Bordeaux seront seuls compétents.

ARTICLE 7 – ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes il est fait élection de domicile,

- Pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de ville, place Pey Berland – 33077 Bordeaux Cedex
- Pour l'association Cultures du cœur Gironde, 26, rue du Loret – 33150 Cenon

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires, le

Pour l'association Cultures du Cœur Gironde

Pour la Ville de Bordeaux

Madame Sylvie Cuzacq
**Présidente de l'association Cultures
du Cœur Gironde**

P/O Le Maire
Monsieur Dimitri Boutleux
**Adjoint en charge de la création et des
expressions culturelles**

BILAN

Convention Cultures du cœur 2022

La Direction Générale des Affaires Culturelles de la Ville de Bordeaux et l'association **Cultures du Cœur Gironde** ont signé une convention de **partenariat** le 3 février 2022 mettant en relation les établissements culturels municipaux avec les structures sociales appartenant au réseau Cultures du Cœur Gironde, à travers des propositions de visites commentées, d'ateliers ou encore de places de concert.

Cultures du Cœur Gironde a été créé en 2006 et fait partie d'un réseau national associatif né en 1998. L'association agit pour lutter contre les exclusions en permettant la participation à la vie culturelle des personnes accompagnées par des structures sociales ou médico-sociales. Sa mission s'inscrit dans la logique de lutte contre les exclusions définie par la loi d'orientation de juillet 1998 dont le chapitre V évoque parmi les droits fondamentaux, après la nourriture et les soins, le principe d'un égal d'un accès de tous, tout au long de la vie, à la culture.

Cette convention s'inscrit dans la première ambition du plan d'action pour une politique culturelle partagée, qui garantit à toutes et à tous le droit de participer à la vie culturelle. La culture tient un rôle important dans la construction d'une ville plus juste, plus solidaire et plus inclusive.

La convention concernait 10 établissements en 2022 :

Musée des Beaux-Arts
Capc musée d'art contemporain,
Musée des Arts décoratifs et du Design,
Musée d'Aquitaine
Salle des Fêtes Bordeaux Grand Parc,
Base sous-marine
Conservatoire Jacques Thibaud,
Jardin Botanique,
Muséum, sciences et nature
CIAP, Bordeaux Patrimoine mondial

Relations avec l'association

L'association s'est réorganisée avec une meilleure définition des missions de chacune des salariées, Lysa-Marie Eveno a été embauchée comme chargée de médiation et entretient des échanges fluides et réguliers avec les établissements.

Tous les établissements ont fait remonter la facilité avec laquelle l'organisation des rdv culturels s'est déroulée tout au long de l'année, à l'exception Bordeaux Patrimoine Mondial qui a rencontré des difficultés pour se mettre en relation avec l'association et à pourvoir les deux visites qu'ils souhaitaient mettre en place.

Nouveauté : demande de subvention Culture 2023 à hauteur de 9 000€ ; montant recommandé : 5 000€ ainsi qu'un meilleur accompagnement sur l'organisation du Festival LIER à la Salle des Fêtes. L'association bénéficie depuis plusieurs années de l'aide du DSU à hauteur de 9 000€.

Les différentes actions de la convention

- Billetterie Solidaire : des places mises à disposition par le Conservatoire et la Salle des Fêtes Bordeaux Grand Parc.
- Pour la Salle des Fêtes Bordeaux Grand Parc : une permanence pour l'association ainsi que la co-organisation du Festival LIER et 5 000€ d'aides sur ce projet.
- Des « RDVS Culturels » auprès des établissements (visites commentées, ateliers...)

La billetterie solidaire

Propositions de sorties autonomes réservables par le biais du site internet de Cultures du Cœur. Si la Salle des Fêtes Bordeaux Grand Parc semble réussir à toucher les publics des structures, qui peut s'expliquer grâce à des permanences de l'association tous les mardis à la Salle, le Conservatoire peine à remplir les places proposées avec un taux très faible de présence.

- **Conservatoire**

Des taux de réservation très bas pour les concerts proposés.
125 places proposées / 29 demandées / 8 présents
23 % de places réservées sur le nombre de places proposées.
6% de présence réelle à l'année par rapport aux places proposées par le Conservatoire
27% de présence par rapport aux places demandées

Ce constat négatif entraîne une ré-interrogation totale de l'offre du Conservatoire et de l'accompagnement des bénéficiaires sur de la billetterie autonome. Cette nouvelle offre est d'ores et déjà en co-construction entre l'association et le Conservatoire.

- **Salle des Fêtes Bordeaux Grand Parc**

Mise à disposition de 10 places pour les adhérents lorsque la SDFGP est productrice des événements et 5 places lorsque c'est une organisation extérieure.
230 invitations à disposition des publics
119 ont été réservées
Taux de présence de 80% en moyenne.

17 structures sociales et médico-sociales différentes ont réservé cette année à la SDFGP
83% de structures bordelaises, 17% hors-Bordeaux

Permanence et accueil du Festival Lier à la Salle des Fêtes Bordeaux Grand Parc

> *Des permanences tous les premiers mardis du mois, de septembre à juin*

Les adhérents se sont familiarisés avec le lieu et le personnel de la salle. Certains prennent plaisir à assister aux spectacles de la salle.

> *Le festival Lier*

2022 était la troisième édition coorganisée concernant la soirée du festival Lier. Mise à disposition gracieuse de la salle et participation financière à hauteur de 5000 euros pour la production du spectacle.

Fréquentation : 280 personnes. La moitié du public était invitée par l'association ; adhérents, partenaires ; et l'autre moitié a payé les places. Cette soirée a enthousiasmé l'équipe de la Salle à travers une mixité des publics, une bonne ambiance générale et la motivation des bénévoles.

Le festival LIER proposait également des concerts in-situ dans des 4 structures sociales dont deux bordelaises : Chelabôm le 15 novembre 2022 à l'Epide Bordeaux (Etablissement pour l'insertion dans l'emploi) et le 16 novembre 2022 à la Maison du Département des Solidarités (MDS) du Grand-Parc.

Les RDV Culturels de Cultures du Cœur et nos établissements culturels

Cultures du Cœur Gironde propose des Rendez-Vous Culturels qui sont des sorties en groupes, mixtes, accompagnées par des membres de Cultures du Cœur Gironde et encadrées par des professionnels du champ culturel, avec une action de médiation.

Ces événements sont à destination des bénéficiaires de structures sociales et médico-sociales, suivis en raison de problématiques économiques, sociales ou de santé. Ils permettent d'accompagner les publics fragilisés et isolés vers les lieux culturels, d'approfondir des découvertes et de permettre des échanges autour d'événements artistiques et sportifs, tout en favorisant le lien social et l'insertion.

-> Plus de 60% de personnes sont des publics accompagnés par des structures sociales et médico-sociales bordelaises, excepté au Muséum – sciences et nature qui voit une majorité de personnes venues de Bordeaux.

-> 79 % de présence par rapport aux réservations, un taux très satisfaisant, peu de défection

-> Une majorité de personnes de genre féminin (60%) que de personnes de genre masculin (40%).

-> Les ateliers de pratiques artistiques sont très demandés.

-> 343 personnes ont bénéficié d'un rdv culturel dans un de nos établissements en 2022.

Etablissement culturel	RDV culturel	Nombre de personnes	Taux moyen de présence	Nombre de personnes par groupe en moyenne	% structures Bordeaux	% structures hors Bordeaux
Musée des Beaux-Arts	4	60	100%	15	25	75
Musée d'Aquitaine	5	53	71%	10	40	60
Musée des Arts décoratifs et du Design	7	66	65%	10	37,5	62,5
CAPC	4	51	16%	13	37	63
Base sous-marine	2	33	71%	16	100	0
Muséum - sciences et nature	3	29	63%	10	75	25
Jardin Botanique	1	15	100%	15	50	50

Perspectives d'évolution 2023

Générique :

-> Renouvellement de la convention

-> Instruction en cours du dossier de l'association de subvention au fonctionnement pour 2023.

Établissements :

-> La majorité des établissements souhaitent reconduire la convention sur le même format qu'en 2022 (5 à 6 rdv culturels par an) : Muséum - sciences et nature, Jardin Botanique, Capc, Salle des Fêtes Bordeaux Grand Parc, Musée des Beaux-Arts, Musée d'Aquitaine, Bordeaux Patrimoine Mondial

-> Le musée des Arts décoratifs et du Design propose la même base qu'en 2022 mais en format hors les murs.

-> Le Conservatoire retravaille sa proposition pour offrir moins mais mieux, en pensant l'accompagnement des bénéficiaires.

-> La Base sous-marine ne fait plus partie de la convention.

-> Renouvellement des permanences de l'association à la Salle des Fêtes Bordeaux Grand Parc, qui seront couplées avec des ateliers ou des rencontres d'artistes à la suite de ces temps conviviaux.

-> Une montée en puissance de l'accompagnement DGAC x SDFGP à envisager au sujet du Festival Lier.

Association :

-> Souhaite de mobiliser plus de publics issus de structures bordelaises

-> Développer la diversité et la qualité des rendez-vous proposés

-> Étoffer l'offre d'ateliers de pratiques artistiques

-> Faire évoluer les propositions "pas à pas" afin d'accompagner de façon personnalisée les personnes éloignées des lieux culturels

-> Élaborer des projets de médiation en collaboration avec les structures sociales et médico-sociales partenaires de CdC33 et les structures culturelles. Perspectives de projets EAC.

Conclusion

Au total, l'ensemble des actions du partenariat a permis de toucher 446 personnes.

Le partenariat avec l'association Cultures du Cœur porte ses fruits grâce de nombreuses actions qui ont su rencontrer les publics des structures sociales et médico-sociales au vu d'un taux de participation de près de 80% lors des rdv culturels. Ces rdv touchent en majorité des publics accompagnés par des structures sociales et médico-sociales hors Bordeaux (60/40).

Cette convention permet une ouverture de nos établissements à de très nombreuses structures sociales et médico-sociales grâce à un intermédiaire unique.

L'association est très impliquée dans ses missions avec une meilleure structuration et répartitions des missions de ses salariés. Nous participons à toutes leur assemblées générales et COPIL, où l'association démontre une grande rigueur dans le suivi de ses actions.

La personne qui est positionnée sur le nouveau poste de médiation est dynamique, créative et réactive. Elle a le souhait de relier les établissements ce qui permet d'envisager des perspectives de parcours EAC.

La convention convient aux établissements, notamment en termes de gestion administrative et de suivi concentré à la Direction Générale. Quasiment tous souhaitent reconduire dans les mêmes termes leurs actions culturelles.

Malgré l'écriture d'un arrêté de visites « solidarité » qui permettra à toutes les structures sociales et médico-sociales de Bordeaux ou hors Bordeaux de bénéficier de médiations gratuites dans nos musées, le renouvellement de la convention pour 2023 permet d'assurer un accord-cadre et notamment de fixer le nombre de places offertes de nos établissements dans le cadre de la billetterie solidaire.

En conclusion de ce bilan, nous proposons le renouvellement de la convention, pour un passage en conseil municipal du 31 janvier 2023.